

Nombre de conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2015

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHANAL Pierre, Maire.

Convocation en date du 1^{ER} juillet 2015

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs CHANAL Pierre, RICOME Géralde, CARRIERE Michel, AGRANIER Mary-José, VERGUES Denise, METGE Jean-Marc, ABRY Christine, CIRIBINO Pierrick, CAIZERGUES Roland, BOURGOIN Françoise, SALVY Francis, ARNAL Ophélie, BACH Olivier.,

ABSENTS : Mesdames et Messieurs BESSIERE Henri (procuration à CIRIBINO Pierrick) FAVRY Anouk, LE GORREC-GLORIEUX Marion, FRANCHOMME Pierre, DESSERME Sabrina, SARRAN Olivier

Secrétaire de séance : Madame RICOME Géralde.

Monsieur CHANAL rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (11 juin 2015) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, le compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Avant d'ouvrir la séance de ce jour, Monsieur CHANAL demande le rajout de 2 sujets à l'ordre du jour de cette réunion :

- Convention de mise à disposition (four à pain maison Sabatier) : unanimité
- Cession de parcelles : unanimité

APPLICATION DU DROIT DES SOLS : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNE SDU PAYS DE SOMMIERES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait décidé de confier l'instruction des actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Aujourd'hui et depuis le 1^{er} juillet, la DDTM n'instruit plus les documents d'urbanisme des communes.

Il explique que la communauté de communes du Pays de Sommières dispose d'une habilitation statutaire pour permettre à cette dernière et pour le compte des communes intéressées, d'instruire les actes et autorisations relatives à l'occupation des sols. Les intérêts pour la commune sont principalement les suivants :

- Assistance en tant que de besoin, pour l'instruction des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme
- La délivrance de ces documents demeure du ressort des mairies des communes membres
- Prise en charge par la communauté de communes des tâches de détermination de l'assiette et de liquidation des taxes d'urbanisme, ainsi que les redevances.

Après en avoir discuté, les membres présents approuvent à l'unanimité la convention telle que présentée et autorisent Monsieur le Maire à la signer avec les intéressés.

VERBALISATION ELECTRONIQUE

Monsieur CIRIBINO explique qu'il serait souhaitable de délibérer afin de mettre en place la verbalisation électronique. Il rappelle que, depuis 2014, les infractions constatées sont verbalisées sous forme de carnets à souche manuscrits et qu'il serait plus pratique et plus sûr d'adhérer à une procédure dématérialisée.

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent à l'unanimité la mise en place de la verbalisation électronique et autorisent le Maire à signer et engager les démarches relatives à cette affaire.

FINANCES COMMUNALES

Virement de crédit : travaux non prévus

Madame RICOME demande au conseil municipal d'autoriser des virements de crédit afin de procéder aux règlements suivants :

1- Factures SAUR (2)

section d'investissement

opération 934	opération 920
<i>Aménagement plateau sportif</i>	<i>travaux divers</i>
2315	2315
-2 800 €	+ 2 800 €

2- Travaux maison C 161, C 164

section d'investissement

opération 934	opération 920
<i>Aménagement plateau sportif</i>	<i>travaux divers</i>
2316	2315
-1 500 €	+ 1 500 €

3- Facture Signaud Girod (voirie)

section d'investissement

opération 934	opération 920
<i>Aménagement plateau sportif</i>	<i>travaux divers</i>
2317	2315
-4 800 €	+ 4 800 €

Approbation à l'unanimité.

Acquisition de terrains B 397 et B 398

Monsieur CHANAL rappelle que deux parcelles situées au chemin de cambezard, sont actuellement en vente pour un montant total de 15 000 €.

Après en avoir discuté, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette acquisition, autorise Monsieur CHANAL à engager la procédure et l'autorise à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

CONVENTION D'ETUDES DEVELOPPEMENT PROJET HYDROELECTRIQUE

Monsieur CARRIERE explique que dans le cadre du projet de la centrale hydroélectrique, il convient d'approuver une convention dans le but de lancer une étude de faisabilité.

Il détaille la convention et,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, la convention est approuvée en l'état et Mr le Maire est autorisé à la signer avec les intéressés.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Demande de subvention(s) vidéo-protection

Monsieur CIRIBINO explique qu'il convient de délibérer afin d'autoriser l'envoi des demande de subvention pour la mise en place de caméras de vidéo-protection sur la commune. Il rappelle qu'une enveloppe d'un montant de 26 300 € a été prévue au budget 2015.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'envoi des demandes de subvention.

Pouvoir est donné au Maire de rédiger les dossiers et de signer les documents relatifs à ces demandes.

Demande de subvention(s) salle des associations

Monsieur CHANAL explique qu'il convient de délibérer afin d'autoriser l'envoi des demande de subvention pour la réalisation d'une salle des associations située en dessus du local du service technique.

Après discussion, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'envoi des demandes de subvention.

Pouvoir est donné au Maire de rédiger les dossiers et de signer les documents relatifs à ces demandes.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION (four à pain maison Sabatier)

Dans le cadre de la mise à disposition du four à pain à un artisan boulanger pour effectuer la cuisson du pain, il convient de délibérer afin d'approuver la convention qui définira les rôles de chacun des intervenants.

Après lecture, la convention est approuvée à l'unanimité des membres présents. Pouvoir est donné au Maire de la signer avec les intéressés.

CESSION DE PARCELLES

Monsieur CARRIERE explique qu'il convient d'intégrer au domaine communal, la cession gratuite d'une partie de la parcelle B33 et la totalité de la parcelle B34.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la cession telle que décrite.

D.I.A. 2015-011 : non-préemption

QUESTIONS DIVERSES

Mr CIRIBINO liste les subventions obtenues dans le cadre de la réparation des dégâts subis lors des intempéries de septembre 2014.

Mr METGE :- demande le marquage au sol (peinture en pointillés au sol) à la sortie du lotissement le levant afin d'éviter de faire penser aux automobilistes qu'il s'agit d'une priorité à droite.

-Il a demandé à plusieurs reprises que les arbres situés « avenue des garrigues » autour du virage de la casse soient élagués (branches enchevêtrées dans les réseaux téléphoniques). Les fils hypertendus font l'objet de coupures fréquentes dès que le vent se lève. De plus il a été constaté par les opérateurs que cette partie du réseau n'a pas le débit suffisant d'Internet depuis quelques temps (mauvaise qualité du réseau).

Depuis quelques années, il est de la responsabilité des propriétaires de tenir élagués les branches d'arbres prenant racine dans leur propriété. Rappel à faire aux administrés concernés.

Mme BOURGOIN s'interroge sur la propriété de la pensière et les responsabilités en cas d'accident.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.